

Une carte pour ne pas laisser seul son animal chez soi en cas d'urgence

Lorsque l'on vit seul et que l'on doit faire face à une situation d'urgence (accident, hospitalisation...), il est rassurant de savoir que ses animaux de compagnie ne seront pas seuls et pourront être entre de bonnes mains durant son absence. En cas de manque d'information, un imprévu grave peut conduire les animaux en situation de détresse vitale, c'est pourquoi la Ville de Chanteloup a lancé un dispositif à destination des propriétaires d'animaux isolés.



La Ville met à disposition de tous une carte permettant, en cas d'urgence, d'informer les secours qu'un animal est seul à la maison pour prévenir une personne de confiance pour le garder. Elle existe déjà depuis de nombreuses années dans d'autres communes et a permis de sauver la vie de nombreux animaux de compagnie. Du format d'une carte bancaire recto verso pour pouvoir se glisser facilement dans le portefeuille, la carte « J'ai un animal seul chez moi » permet de signaler aux pompiers, ambulanciers, forces de l'ordre la présence d'un chien, d'un chat, d'un hamster, d'un lapin, d'un poisson ou autres, lorsque sa ou son propriétaire est victime d'un accident ou doit être hospitalisé en urgence.

À vous d'identifier et de prévenir un proche ou un voisin en qui vous avez confiance. Sur cette carte - et c'est aussi ce qui fait la différence et son importance -, les forces d'intervention y trouvent sur le verso les coordonnées de la personne de confiance à contacter pour qu'elle puisse s'occuper de l'animal en l'absence de sa ou son propriétaire.

« Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique menée depuis le début du mandat en faveur du bien-être animal. Elle complète l'obtention du label Ville amie des animaux en février 2023. » Sophie Chergui, Conseillère municipale déléguée à l'environnement et au bien-être animal.

En format papier ou à télécharger

Vous pouvez dès à présent récupérer votre carte gratuitement en format papier à la mairie ainsi qu'au CCAS de Chanteloup-les-Vignes. Vous pouvez également la télécharger dans la rubrique "Documents" ci-dessous et l'imprimer chez vous.

Infos pratiques

Mairie de Chanteloup-les-Vignes

37 Rue du Général Leclerc

CCAS

2 Rue Paul Gauguin

Contact

Mairie de Chanteloup-les-Vignes

01 34 01 10 50

CCAS

01 39 74 20 16

Documents

[Carte "Mon animal est seul chez moi" à imprimer](#)